

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés :

Exploitation d'un ascenseur à Trintange – 1a, rue des Vignes

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

20 juillet 2023

l'Administration de l'Environnement a transmis à l'Administration communale de Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

3A/2023/2531/174

ayant pour objet

l'exploitation d'un ascenseur

à l'emplacement

Trintange, 1A, rue des Vignes

pour le compte de

Monsieur et Madame Mousel-Gunckel

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Trintange, le 2 août 2023

pour le Collège des bourgmestre et échevins:

le Bourgmestre

le Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Trintange, le 2 août 2023

le Bourgmestre



le Secrétaire